



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction départementale
des territoires de l'Orne
Service Eau et Biodiversité
Bureau Nature et Politiques de l'Eau

Alençon, le 24 avril 2019

Projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la campagne 2019/2020 dans le département de l'Orne

Consultation du Public

Conformément aux dispositions de l'article L120-1 du code de l'environnement, sur la participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement

Conformément à l'article R.424-6 du code de l'environnement, un arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse doit être pris annuellement, sur proposition du directeur départemental des territoires, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et de la fédération départementale des chasseurs.

Cet arrêté fixe les périodes pendant lesquelles les espèces de gibier peuvent être chassées et les modalités de chasse propres à certaines espèces dans le département.

Cet encadrement, tout en garantissant l'intérêt de la pratique cynégétique, a notamment pour finalité de protéger et préserver les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Modalités et lieu de la consultation

Le dossier de consultation comprend :

- le projet d'arrêté,
- la présente note de présentation.

Il peut être consulté :

1 – sur le site internet des services de l'État dans l'Orne :

<http://www.orne.gouv.fr/participation-du-public-aux-decisions-r2292.html>

2 – dans les bureaux de la DDT de l'Orne, service eau et biodiversité – cité administrative – place Bonet – 61007 ALENCON CEDEX.

Délai de consultation

Le public dispose d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations :

- par voie électronique : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr
- par voie postale à l'adresse suivante : DDT de l'Orne – service eau et biodiversité – bureau nature et politiques de l'eau – cité administrative-61007 ALENCON CEDEX.

Date de mise à disposition : le 29 avril 2019